

L'uniformisation des normes en Europe devra également être soumise à l'attention des groupes de travail sur l'harmonisation, dans le cadre de l'accord commercial Canada-Etats-Unis. L'adoption de normes différentes en Europe et en Amérique du Nord serait néfaste, tandis que l'élaboration de normes communes devrait se révéler profitable au secteur agricole à l'échelle de la planète. La CEE pourrait aussi adopter des normes d'étiquetage et des exigences sanitaires différentes des pratiques internationales acceptées. La surveillance à cet égard doit s'exercer non seulement par le biais des organismes de la CEE chargés de rédiger les règlements, mais également dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round.

Au chapitre des règlements sanitaires, certaines mesures régissant le commerce du bétail et de la viande fraîche suscitent les plus grandes inquiétudes. Une clarification des directives sur les normes de la CEE visant les abattoirs ainsi que l'entreposage et le transport des viandes fraîches demeure nécessaire. Dans le cas des animaux sur pied, on a placé en tête de liste des priorités les mesures visant à éradiquer des maladies contagieuses telles que la peste porcine, la tuberculose, la brucellose et la leucose. Cela pourrait se traduire par une concurrence accrue faite aux exportations canadiennes tant à l'intérieur de la CEE que sur les marchés tiers. Les problèmes actuels auxquels sont confrontés les exportateurs canadiens de boeuf et de divers produits carnés sur le marché de la CEE illustrent comment l'adoption de politiques sanitaires communes pourrait nuire au Canada. Les sources des problèmes actuels sont la réglementation interdisant l'emploi d'hormones de croissance en alimentation animale et la directive relative aux pays tiers, qui prescrit les normes applicables aux installations d'abattage et de transformation des viandes.

En ce qui touche les règlements sur les sujets de reproduction, les intérêts commerciaux en jeu dans le commerce dans les deux sens du bétail et du matériel génétique animal (ex. : semence et embryons) inciteront les deux parties à réduire les barrières à un minimum. Des progrès dans l'élimination de certaines maladies pourront être nécessaires si l'on veut répondre aux exigences de la CEE en matière d'importation de semence. La décision de la CEE de concentrer les inspections aux points d'expédition est bien perçue; elle ne devrait pas causer de problèmes aux exportateurs canadiens.

Les difficultés que nous éprouvons depuis toujours à maintenir l'accès de nos pommes de terre de semence au marché de la CEE fournissent un exemple des problèmes que pourrait entraîner l'harmonisation des règlements phytosanitaires. Pour le moment, on ignore si l'actuel système de dérogation aux normes de la CEE pour des produits dont certains pays membres ont besoin sera maintenu. S'il devait disparaître, cela nuirait à l'exportation de certains produits canadiens tels que les pommes de terre de semence et les graines de soya.